

Département de l'Ardèche

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

### **Séance du 17 décembre 2025**

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	54

**Date de convocation****11 décembre 2025**

**Finances – Modification des attributions de compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

**N° de la délibération  
2025-796**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRENCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Dominique LEPAGE, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, Mme Béatrice FOUR, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Considérant la délibération n°2025-411 du 2 juillet 2025, par laquelle le Conseil d'Agglomération a amendé la délibération N°2017-295 du 20 décembre 2017, définissant l'intérêt communautaire comme suit : « **est déclaré d'intérêt communautaire la gestion de la lecture publique pour les communes accueillant une des antennes de la Médiathèque Intercommunale multi-sites, à savoir : Tournon sur Rhône, Saint Donat sur l'Herbasse et Saint Félicien. Cet intérêt communautaire prendra effet au 1 janvier de l'année qui suivra la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre du projet de construction/rénovation des antennes de la médiathèque intercommunale.** »

**Vu** le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoit que la CLECT est obligatoirement saisie à chaque transfert de compétence.

**Vu** le rapport de la CLECT établi le 30 septembre 2025 et qui fixe le montant des charges transférées au 1 janvier 2026 comme suit

- ✓ Commune de Tournon sur Rhône vers ARCHE Agglo : 322 045.65 €
- ✓ Les autres communes du territoire ne sont pas concernées par des transferts de charges

**Considérant** que l'ensemble des communes de l'agglomération s'est vu adressé le rapport établi par la CLECT, pour délibération concordante de chaque conseil municipal.

**Considérant** les délibérations approuvant le rapport, des communes de Bozas, Pailharès, Cheminas, Colombier le Jeune, Crozes Hermitage, Colombier le Vieux, Bren, Glun, Marsaz, Serves sur Rhône, Lemps, Charmes sur l'Herbasse, Erôme, Plats, Saint-Victor, Etables, Larnage, Margès, Saint-Félicien, Chanos-Curson, Mauves, Chantemerle les Blés, Beaumont-Monteux, Saint-Jean de Muzols, Mercurol-Veaunes, La Roche de Glun, Pont de l'Isère, Saint-Donat sur l'Herbasse, Tain l'Hermitage et Tournon sur Rhône .

**Considérant** que pour être validé, le rapport de CLECT doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois, à savoir l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- ✓ soit les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale
- ✓ soit la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population totale.

**Considérant** que la majorité qualifiée requise a été atteinte (61 % des communes du territoire représentant 76 % de la population).

Considérant l'avis favorable du bureau du 4 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **MODIFIE** le montant des attributions de compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :

	<b>2026</b>
Arlebosc	50 933,32 €
Arthemonay	4 335,00 €
Bathernay	0,00 €
Beaumont Monteux	490 449,22 €
Boucieu-le-Roi	10 460,80 €
Bozas	23 409,16 €
Bren	24 893,00 €
Chanos Curson	64 289,11 €
Chantemerle les Blés	118 773,81 €
Charmes-sur-l'Herbasse	0,00 €
Chavannes	5 170,00 €
Cheminias	5 121,40 €
Colombier-le-Jeune	8 412,20 €
Colombier-le-Vieux	21 423,30 €
Crozes Hermitage	40 600,57 €
Erôme	113 280,23 €
Etables	24 194,20 €
Gervans	281 130,60 €
Glun	45 376,80 €
La Roche de Glun	634 697,72 €
Larnage	61 555,86 €
Lemps	25 077,80 €

Margès	230 053,00 €
Marsaz	0,00 €
Mauves	504 525,00 €
Mercurol-Veaunes	610 940,20 €
Montchenu	17 017,00 €
Pailhares	23 786,65 €
Plats	44 807,40 €
Pont de l'Isère	610 618,76 €
Sécheras	7 356,80 €
Serves sur Rhône	73 140,17 €
St Barthélémy-le-Plain	32 868,20 €
St Donat sur l'Herbasse	352 191,00 €
St Félicien	359 525,07 €
St Jean-de-Muzols	338 932,40 €
St Victor	38 099,12 €
Tain l'Hermitage	1 302 835,41 €
Tournon-sur-Rhône	1 444 654,75 €
Vaudévant	22 322,16 €
Vion	59 730,60 €
	<b>8 126 987,79 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 17 décembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 18/12/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo